



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 17 - 2018 - Arrêté d'imposition pour l'année 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 9 octobre 2018 à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les explications supplémentaires données aux commissaires.

Objet du préavis

Depuis 2012, l'arrêté d'imposition n'est voté que pour une durée d'une année et le dernier en vigueur échoit le 31 décembre 2018. La Municipalité propose de maintenir cette sage pratique pour 2019.

Ce préavis est habituel et comme toujours toutes les considérations concernant le contexte économique sont reprises telles quelles des experts de la Confédération.

Préambule

Exceptionnellement cette année, la Commission des finances s'est réunie trois fois en prévision de la séance de présentation de ce préavis. Elle a pu recevoir toutes les informations de MM Reichen et Chuard et leur poser toutes les questions nécessaires à leur prise de décision :

- le 5 juin, une présentation a été faite sur la situation financière de la Commune rétrospectivement jusqu'à aujourd'hui ;
- le 26 juin, c'est une projection future des finances pour les années 2019 à 2021 qui a été présentée ;
- le 23 août, ont pris place une simulation perspective de la situation financière de la Commune et des propositions d'assainissement des finances communales pour un proche avenir.

Un bon résumé du contenu présenté lors de ces séances se trouve aux points 4 et 5 du préavis. Ce rapport n'y revient donc pas.

Discussion

Le préavis est passé en revue point par point et suscite peu de remarques, la discussion ayant été particulièrement fournie en amont de la séance du 9 octobre. Elles concernent :

- Article 3 (page 5) : le premier paragraphe indique une accélération de la croissance économique mondiale dans un futur proche alors que le dernier souligne les risques liés à l'économie mondiale. Il n'y a pas de contradiction, les experts tendent à rester optimistes et ne voient dans les risques qu'une possibilité.
- Article 5.1 (page 8) : au sixième paragraphe, un commissaire souligne que le Canton de Vaud, déjà généreux au niveau des allocations familiales, veut encore les augmenter. Cette charge reviendra aux employeurs, dont font partie les collectivités publiques et par conséquent à la Ville de Pully.
- Article 5.2 (page 9) : une précision est apportée entre l'augmentation de l'aide péréquative (une commune ne peut pas recevoir un montant au-delà d'une limite exprimée en points d'impôts) et la diminution de l'effort péréquatif (une commune ne peut pas verser un montant au-delà d'une limite exprimée en points d'impôt).

En conclusion, dans un contexte défavorable et malgré l'annonce d'un budget 2019 déficitaire, la Municipalité propose de rester quand-même au taux d'imposition de l'année 2018 pour 2019, soit un taux de 61.0%. Le débat qu'elle a mené avec la Commission des finances, lui a indiqué qu'une majorité du Conseil communal ne la suivrait pas dans une augmentation des impôts, qu'elle estime pourtant nécessaire. Les deux parties ont donc décidé d'attendre encore une année et de remettre la discussion pour 2020.

Arrêté d'imposition

Etant certifié identique à celui de l'année précédente, la Commission renonce à le passer en revue.

Vote et conclusions

Les conclusions figurant à l'article 8 (page 12) sont relues et le préavis est accepté par 8 oui contre 3 non.

La Commission des finances vous demande donc de les accepter également, telles qu'énoncées dans le préavis 17-2018, soit

- 1) d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis;
- 2) d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Pour la Commission des finances
Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 14 octobre 2018